



Equipements de bureaux, collectivités, hôtellerie et industrie.
Agents d'usines.
Etude et réalisation de mobiliers professionnels sur plan. Salle d'exposition.
Vente exclusive aux professionnels.

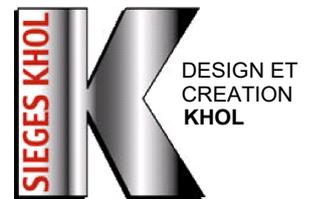
28, avenue De Lattre de Tassigny Z.I 69330 MEYZIEU

Tél : 33 (0)4 37 44 15 30

Fax : 33 (0)4 78 04 33 66

E mail : contact@khol.fr Site Internet : www.khol.fr

S.A.S au capital de 126 000€ /330 242 694 RCS Lyon / APE 3101 Z / TVA IC : FR 67 330 242 694 / SIRET 330 242 694 00033



Numéro

Date

F23040301

25/04/23

Compte client

N° intracommunautaire client

41113054

FR00827498460

SI CONTACT

110 RUE EMILIEN GAUTIER
BP70171
13795 AIX EN PROVENCE CEDEX 3
FRANCE

FACTURE

Code article	Libellé	UV	Quantité	PU brut		PU net	Montant	Taux taxe
COMMANDE N° DEV0181561-1-37626 DU 13/04/23								
reçue email 14/04/23								
livraison RICHARDSON - 13002 MARSEILLE								
I42015.3.KU33	Assis-debout TONUS H2 patins tissu noir KU33	Unité(s)	1	231,00	35%	150,15	150,15	14
ECOVAL/ASS/8	Eco-contribution - Valdelia Assise 8.70 Kg	Unité(s)	1	1,48		1,48	1,48	14
10GLS	Frais de port GLS	Unité(s)	1	37,00		37,00	37,00	14
FRAISDIR	Frais traitement livraison directe à votre client	Unité(s)	1	9,00		9,00	9,00	14

Code	Base	Taux	Taxe
14	197,63	20%	39,53
Total	197,63		39,53

BRUT HT	€ 278,48
NET HT	197,63
TOTAL TVA	39,53
TOTAL TTC	237,16
ACOMPTE	0,00
NET A PAYER	237,16

Toutes nos marchandises sont vendues sous le bénéfice de la clause de réserve de propriété (Loi 80-335 du 12 Mai 1980).

Voir conditions générales de vente au verso.

Le paiement de nos factures s'effectue au comptant sauf disposition particulière convenue de manière expresse par SEMIC S.A.S. Loi du 31 decembre 1992.

Il est appliqué sur toute somme non payée à son échéance une pénalité forfaitaire de 40€ (Art D 441-5 Code de commerce).

Toute somme non payée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard égal à 2 fois l'intérêt légal en vigueur (loi 92 - 1442 du 31.12.92) et chaque relance par courrier recommandé donnera lieu à une facturation de 30 € due au même titre que la facture principale.

Conditions de règlement : Virement

Echéance : 25/05/23

Nos factures sont payables à l'échéance indiquée, sans escompte, sauf disposition particulière convenue de manière expresse avec SEMIC S.A.S.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE :

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de ventes qui prévalent sur toutes les autres conditions d'achat.

Toute dérogation quelle qu'elle soit devra être acceptée par nous même de manière écrite, expresse et préalablement à la commande.

Toutes les commandes reçues à notre Siège Social ou prises par nos collaborateurs, commerciaux ou agents commerciaux ne seront réputées valables qu'après accusé de réception de commande de notre Société.

Pour tout nouveau client, la commande doit être établie sur papier à en tête commercial du client accompagnée d'un RIB et d'un extrait K-BIS de l'année en cours.

Les tarifs des différentes gammes et les conditions générales de vente détaillées sont à la disposition de l'acheteur à notre siège social.

L'acheteur reconnaît en avoir pris connaissance avant de passer commande.

Le prix est fixé à partir d'un barème du ou des tarifs fixés par SEMIC SAS.

En cas de détérioration du crédit de l'acheteur pour quelque motif que ce soit (non paiement de l'échéance, décision judiciaire, etc...) SEMIC SAS se réserve le droit de modifier unilatéralement les conditions du marché (mode de paiement, prix, garantie...) ou même de l'annuler.

Toute commande passée est ferme et définitive quel qu'en soit le mode, télécopie ou courrier.

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit avant la mise en œuvre du produit.

Toute modification sur chantier ou sur plan, etc... sera facturée au temps passé et viendra s'ajouter au prix initialement prévu.

En cas de résiliation de la commande, le client sera redevable à SEMIC SAS d'une somme égale à 10% du montant de la commande en réparation du préjudice subi par elle.

Toute commande à SEMIC SAS entraîne l'application pleine et entière des conditions de vente.

DELAIS :

Les délais de fabrication figurent sur le ou les tarifs des différentes gammes et sur l'accusé de réception de commande.

Les livraisons ne seront opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. SEMIC SAS est autorisé à procéder à des livraisons globales ou partielles.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible et sont fonction des approvisionnements et du transport du vendeur.

En cas de rupture d'approvisionnement ou autres événements exceptionnels SEMIC SAS s'engage à avertir ses clients.

Les retards éventuels ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler sa commande ou de demander des dommages et intérêts.

Les délais de livraison mentionnés dans le bon de commande du client sont indicatifs. Pour être contractuels et engager SEMIC SAS ils doivent faire l'objet d'une acceptation écrite par elle.

La responsabilité SEMIC SAS ne pourra être engagée pour retard de livraison ou livraison partielle dans les cas suivants :

- si l'un des renseignements requis pour la validité de la commande n'a pas été communiqué à SEMIC SAS.

- si les conditions de paiement ne sont pas observées par l'acquéreur,

- si le retard ou la non-exécution de la commande résulte d'un cas de force majeure, de grève, d'accident, d'incendie, d'émeute, d'impossibilité d'approvisionnement ou du retard des propres fournisseurs de SEMIC SAS ou toutes autres causes indépendantes de sa volonté. Dans tous les cas, la livraison se fera dans la limite des stocks disponibles.

TRANSPORT :

Nos conditions de prix sont départ usine, les marchandises même en port payé sont prises et agréées usine et entrepôt SEMIC SAS. Elles voyagent aux risques et périls du destinataire ou de l'acheteur.

En cas d'expédition au client final pour le compte du distributeur, ce dernier est seul responsable en cas d'avarie ou de manquant si les réserves circonstanciées n'ont pas été faites.

Celui-ci doit s'assurer du bon état des colis au moment de la réception et doit, en cas d'avarie, perte ou manquant, accomplir les formalités ou réserves auprès des transporteurs, seuls responsables selon les droits et coutumes en vigueur (articles 105 et 106 du code du commerce) ceci afin de sauvegarder ses droits (réserves circonstanciées et précises à l'arrivée confirmées par lettre recommandée dans les 48 heures au transporteur et copie à notre Siège Social).

Les seules mentions sous réserves ou sous réserves de déballage ne sont en aucun cas suffisantes pour que le litige soit pris en compte par les compagnies d'assurances.

Après remise de la marchandise au transporteur SEMIC SAS ne pourra être tenue pour responsable d'une date de livraison ou horaire, l'acheminement n'étant pas de sa compétence.

RECLAMATION ET RETOUR :

Le client s'engage à ne formuler aucune réclamation à réception des marchandises, sauf dans le cas de vice de fabrication grave, non-conformité au modèle commandé suivant les références mentionnées dans la commande.

Toute réclamation doit être envoyée à l'adresse suivante :

SEMIC S.A.S.
28 Av de Latre de Tassigny
ZI
69330 MEYZIEU

Toute réclamation doit être formulée par courrier recommandé AR accompagnée du récépissé de transport en cas d'avarie ou de manquant avec réserves circonstanciées dans les 3 jours de l'arrivée de la marchandise.

Il appartiendra à l'acheteur de fournir toute justification quand à la réalité des vices ou anomalies constatés.

Si la réclamation est acceptée expressément et par courrier ou télécopie par SEMIC SAS, le retour en franco de port à l'usine dans l'emballage d'origine et avec tous les moyens de protection du matériel, doit être effectué dans un délai maximum de 8 jours à compter de la réception de l'accord de la Société SEMIC à l'usine de Meyzieu

Si la réclamation n'est pas acceptée par SEMIC SAS, tout retour de marchandise sera refusé et la marchandise réexpédiée sur le champ aux frais du destinataire.

Aucune réclamation ne pourra intervenir en cas de modification des caractéristiques techniques du matériel commandé, SEMIC SAS se réserve le droit, à tout moment, de procéder à toute modification de ses modèles, de ses normes de matériaux ou de la texture des revêtements entrant dans la fabrication de ses modèles et ce en fonction de l'évolutions des techniques ou des difficultés d'approvisionnement, sans qu'il en résulte de ces modifications pour l'acheteur le droit de demander la résolution de la vente.

TARIFS ET PRIX :

Nos prix s'entendent hors taxes, départ usine de MEYZIEU sauf dispositions particulières convenues de manière expresse par SEMIC SAS.

Nos prix peuvent être révisés en fonction des fluctuations des prix des matières premières. Seules les informations figurant sur les tarifs en vigueur au jour de la confirmation de la commande sont contractuelles.

REGLEMENT :

Le paiement de nos factures s'effectue au comptant sauf dispositions particulières convenues de manière expresse par SEMIC SAS. Le lieu de paiement est le siège social de SEMIC SAS.

L'acceptation de traites ne déroge pas cette clause.

Tout retard ou défaut de paiement entraînera :

-La suspension des commandes, marchés ou contrats en cours.

-L'ensemble des créances de SEMIC SAS sur le client seront immédiatement exigibles, le non paiement entraînant ipso facto la déchéance du terme.

-La mise en recouvrement contentieux des sommes dues majorées de 20 % à titre de clause pénale conformément aux articles 1226 et 1152 du code civil, outre frais de justice et intérêts éventuels.

-tous les frais de justice et honoraires quels qu'ils soient exposés pour le recouvrement de la créance seront à la charge du débiteur.

-L'application de pénalités (conformément à Art.D. 441-5 : indemnité forfaitaire de 40€) et le taux d'intérêt sera au minimum égal à 2 fois l'intérêt légal en vigueur (loi 92 – 1442 du 31.12.92). les pénalités commenceront à courir à l'expiration du délai mentionné sur la facture.

GARANTIE :

Nos produits de qualité professionnelle, sont garantis contre tout vice de fabrication ou défaut de matière pendant une durée de 3 ans à 1 an selon les modèles ou gammes, à compter de la date de livraison dans le cadre d'une utilisation normale et d'un montage correct.

La garantie s'applique sur les structures de chaise, poutres, tables, véris à gaz, mécaniques, piètres roulettes et patins.

Sont exclus l'emploi incorrect des sièges, fauteuils, tables, poutres et autres articles, les mauvais traitements ou entretiens des produits ainsi que l'usure en général et l'usure tapisserie ou cuir en particulier. La garantie s'entend pièces et main d'œuvre.

Les produits défectueux nous seront expédiés à la charge de l'acheteur et seront retournés en franco port.

La garantie susmentionnée ne reconnaît aucune autre responsabilité ou demande d'indemnisation p dommages directs ou indirects dérivant des défauts de la marchandise. En aucun cas le client ne peut suspendre ou retarder les paiements à l'échéance établie.

Toute intervention au titre de la garantie ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Toute modification du produit non prévue, ni spécifiée par SEMIC SAS est exclu de la garantie. La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par le vendeur et n'existe qu'envers l'acheteur et non envers les tiers auxquels ce matériel pourrait être revendu.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :

Conformément à la loi N°80-335 du 12 mai 1980, la Société SEMIC SAS reste propriétaire des marchandises livrées jusqu'à parfait paiement du prix TTC.

Le transfert de propriété de la chose vendue est subordonné au paiement du prix à l'échéance par l'acheteur. Toutefois, les risques sont transférés dès la livraison.

Dans tous les cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu aux présentes conditions, SEMIC SAS se réserve le droit soit de reprendre la marchandise livrée en quelque mains qu'elles se trouvent soit de résoudre le contrat et, dans ce cas, de solliciter de justes dommages et intérêts.

Ses sommes éventuellement payées à titre d'acompte ou règlement partiel restent acquises à la Société SEMIC SAS à titre de clause pénale sans préjudice de toute indemnité complémentaire.

Le paiement s'entend de l'encaissement effectif du prix. La remise d'une traite ou de tout autre titre n'a pas libération à l'égard de SEMIC SAS.

La Société SEMIC SAS se réserve le droit, dans le cas d'un non-paiement même partiel, d'exiger par lettre recommandée avec accusé de réception la restitution des biens vendus aux frais et risques de l'acheteur. Dans ce cas, l'acheteur s'engage à accéder à la demande de SEMIC SAS.

La Société SEMIC SAS se réserve le droit de faire dresser inventaire des marchandises impayées et détenues par l'acheteur, et ce, unilatéralement et immédiatement. Les marchandises en stock sont présumées être celles impayées.

Il appartient à l'acheteur de faire connaître aux acquéreurs successifs l'existence de la clause de réserve de propriété afin qu'elle leur soit opposable.

Dans tous les cas où la chose acquise aura été revendue par l'acheteur, la revendication pourra se faire sur le prix de la chose revendue

CONTESTATION ET ATTRIBUTION DE JURIDICTION :

En cas de contestation relative à la commande ou à la livraison des produits vendus par SEMIC SAS nonobstant toute clause contraire d'autres parties, seuls les tribunaux de Lyon pourront être compétents

DISPOSITION FINALE :

Au cas où une clause des présentes conditions de vente serait en contradiction avec une clause légitime impérative, les autres clauses resteront valables.

DISPOSITION FINALE :

Au cas où une clause des présentes conditions de vente serait en contradiction avec une clause légitime impérative, les autres clauses resteront valables.

TOUTE COMMANDE A LA SOCIETE SEMIC ENTRAINE L'ACCEPTATION PLEINE ET ENTIERE DES CONDITIONS CI-DESSUS.

REP Responsabilité Elargie des Producteurs :

Numéro d'immatriculation au registre des producteurs : FR013550_10ZSDO

Numéro d'enregistrement en application de l'article L 541-10 du code de l'environnement